



Rapport annuel 2020 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

1 La collectivité, ses compétences P 2

2 Les temps forts de l'année P 4

3 La prévention des déchets – actions de communication P 5

4 La collecte P 7

5 La valorisation – traitement P 9

6 Les flux et tonnages annuels P 10

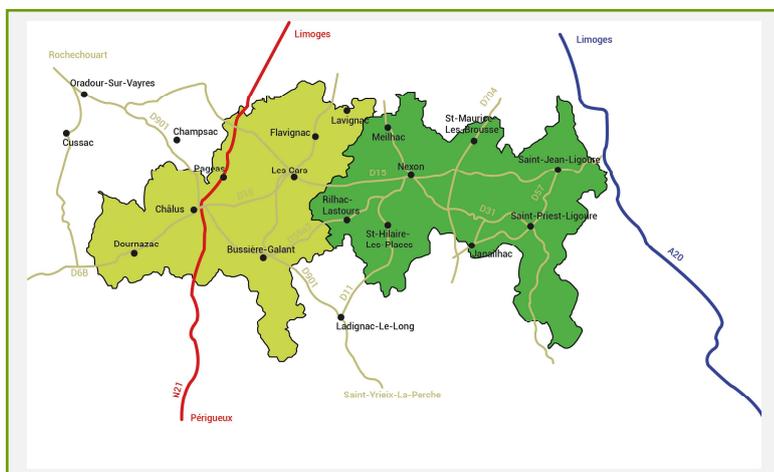
7 Les coûts – le financement P 12

8 Synthèse et perspectives pour l'année suivante P 16



1- La collectivité, ses compétences

Le territoire



Chiffres clés du territoire

15 communes adhérentes

13 100 habitants (INSEE 2020)

7 075 redevables



6 754 ménages

321 non ménages

Typologie d'habitat rural

400 km² de superficie

Suite à la loi NOTRe du 7 août 2015, les Communautés de Communes du Pays de Nexon (vert foncé sur la carte) et des Monts de Châlus (vert clair sur la carte) ont fusionné le 1^{er} janvier 2017, pour créer la Communauté de Communes Pays de Nexon – Monts de Châlus (CCPNMC).

Suite à cette fusion, et à l'issue d'une démarche d'harmonisation menée en 2018 et 2019, l'année 2020 marque la 1^{ère} année effective d'un service de gestion des déchets identique pour tous les usagers, sur l'ensemble du territoire.

Les compétences

La gestion des déchets ménagers et assimilés est partagée entre la CCPNMC, qui exerce la compétence collecte des déchets résiduels et le SYDED de la Haute-Vienne, qui gère le traitement pour le compte de ses collectivités membres.

Depuis juin 2019, la collecte des déchets résiduels est exercée de manière uniforme sur le territoire, à savoir en régie.

Les missions de la collectivité en matière de prévention et de gestion des déchets regroupent les compétences suivantes :

- ▶ Politique de prévention des déchets et actions de sensibilisation
- ▶ Collecte des déchets résiduels en porte-à-porte
- ▶ Gestion des bacs roulants
- ▶ Facturation de la redevance

A compter du 1^{er} janvier 2020, la gestion du « haut de quai » des déchèteries a été transféré au SYDED. Le Syndicat gère ainsi le traitement des déchets résiduels, la collecte sélective en apport volontaire et le recyclage des emballages, verre et papiers, ainsi que la gestion des déchèteries sur l'ensemble de son territoire. Le syndicat possède une Installation de stockage des déchets non dangereux (Alvéol) où sont enfouis les encombrants des déchèteries et les Déchets d'Activités Economiques. Les déchets recyclables et les déchets résiduels sont acheminés pour leur prise en charge respectivement vers le Centre de tri et l'Usine d'incinération de Limoges Métropole.

Le SYDED établit son propre rapport annuel, consultable sur demande.

2- Les temps forts de l'année 2020

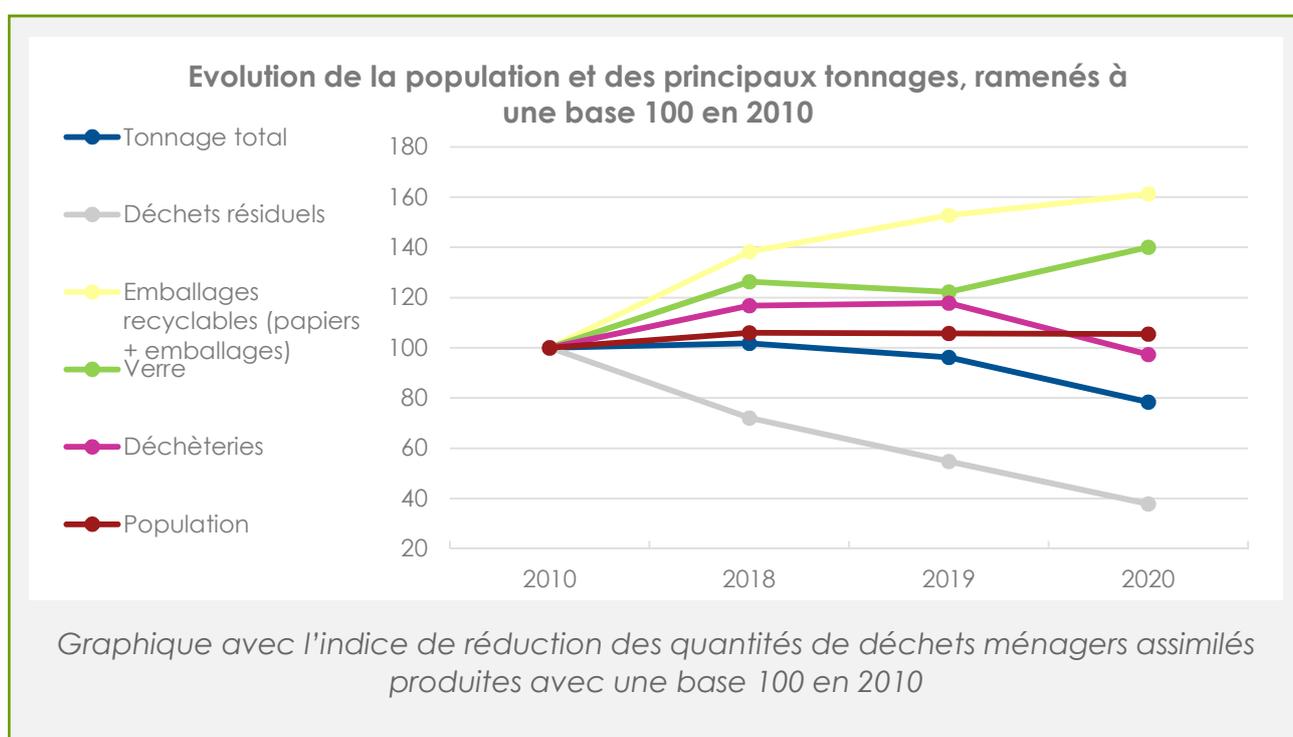
<p>Continuité du service pendant la crise sanitaire</p>	<p>Développement du compostage de proximité</p>	<p>Acquisition d'un broyeur de branches mutualisé</p>
 <p>Aucune interruption du service de collecte en porte-à-porte : les agents de la Communauté de Communes sont restés pleinement mobilisés.</p> <p>Fermeture des déchèteries limitée à 8 semaines lors du 1^{er} confinement.</p>	 <p>80 équipements de compostage individuel commandés auprès du SYDED puis livrés par la Communauté de Communes.</p> <p>Suivi de 18 sites de compostage (quartier, pied d'immeuble, établissements) dont 2 nouvelles installations en 2020.</p>	 <p>Acquisition d'un broyeur professionnel de marque JENSEN, destiné aux services espaces verts des communes et de la Communauté de Communes.</p> <p>Opérations de broyage sur placette, à destination des habitants (2 actions annulées en 2020 du fait des confinements successifs).</p>
<p>Optimisation du service</p>	<p>Extension des consignes de tri des emballages</p>	<p>Première facturation harmonisée</p>
 <p>14 nouveaux circuits de collecte mis en place au 1^{er} janvier 2020, avec un passage du camion toutes les 2 semaines (sauf pour les activités professionnelles nécessitant un passage plus régulier).</p> <p>Collecte estivale renforcée pour 10 professionnels, sites de loisirs ou sites touristiques.</p>	 <p>Au 1^{er} juillet 2020, extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages, suite à la modernisation du centre de tri et de recyclage de Limoges.</p>	 <p>Application à tout le territoire de la nouvelle grille tarifaire, en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et intégrant une part variable incitative.</p> <p>Mise en place du paiement par TIP SEPA au 2^{ème} semestre, pour diversifier les modes de paiement.</p>

3 - La prévention des déchets – communication

Depuis de nombreuses années, la CCPNMC est engagée dans des actions ambitieuses en faveur du développement durable dans le but de contribuer à la transition écologique. C'est pourquoi elle pilote des programmes d'actions comme le projet « Objectif PREvention et valorisation des déchets VERTs : vers une gestion raisonnée des déchets verts » (OPREVERT). Cette démarche est également en lien avec le projet « Territoire à Energie Positive » (TEPOS) et l'élaboration du « Plan Climat Air Energie Territorial » (PCAET).

Un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) est en cours de rédaction, piloté par le SYDED de la Haute-Vienne. Concernant le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), il est porté par la Région Nouvelle-Aquitaine qui tend vers le « zéro déchet » à l'horizon 2030 via la feuille de route régionale NéoTerra.

Réduction des déchets



22 % de réduction de la quantité totale de déchets ménagers et assimilés produits par les habitants du territoire entre 2010 et 2020.

Commentaire : les actions engagées par la Communauté de Communes depuis plusieurs années ont permis de réduire la nocivité des déchets et de faire un transfert de tonnage entre les déchets résiduels (- 62 %) et les déchets recyclables (+ 61 %). Au total, on constate une réduction de 22 % de la quantité de déchets produits, entre 2010 et 2020.

Cette baisse est à relativiser pour cette année, compte tenu de la crise sanitaire traversée et de ses impacts sur la consommation et sur l'activité économique. La fermeture des déchèteries a également conduit à une baisse des apports relativement exceptionnelle.

Actions de prévention - communication

<p>Promotion du compostage de proximité</p> 	<p>80 composteurs individuels distribués en 2020</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ 18 % des foyers équipés de composteurs individuels depuis 2006 <p>1 composteur en établissement et 1 composteur collectif installés en 2020.</p>
<p>Actions de prévention pour accompagner les éco-manifestations</p> 	<p>Prêt de gobelets et poubelles duo de tri :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4000 gobelets utilisés lors de manifestations (nombreuses annulations du fait de la crise sanitaire) - 3 poubelles duo de tri mises à disposition lors de 20 manifestations
<p>Actions de sensibilisation auprès du grand public et des communes</p> 	<p>Démonstration du broyeur mutualisé et promotion des pratiques favorisant la valorisation des déchets verts (à destination des élus et agents municipaux)</p> <p>Participation à des manifestations (tenue d'un stand, animations) avec l'association Ouvre Boîtes et le Centre social de Nexon</p> <ul style="list-style-type: none"> - Festi'salade, Festi'smoothies à Nexon - Marché de Noël à Flavignac

Au niveau du SYDED, plusieurs actions ont également été menées en 2020 en direction des habitants et des jeunes du territoire : accompagnement financier pour le compostage et le broyage, sensibilisation au tri, prêt de matériel, animations pour lutter contre le gaspillage alimentaire, etc...

4 - La collecte

Organisation de la collecte

Déchets résiduels



7 210 bacs
73 200 levées

Collectés 1 fois toutes les 2 semaines en porte-à-porte

Les activités professionnelles qui le nécessitent bénéficient d'une collecte plus régulière (hebdomadaire ou bi-hebdomadaire) toute l'année ou lors de la période estivale.

Moyens matériels déployés pour la collecte en 2020



3 camions bennes dont 2 équipés d'un système embarqué pour la pesée et l'identification

Environ 62 500 km parcourus

Moyens humains dédiés au service en 2020



4 agents techniques pour la collecte en porte-à-porte et la distribution des bacs



2 agents administratifs (accueil des usagers, facturation), 1 animateur de prévention des déchets et 1 responsable pour l'encadrement

Biodéchets



Gestion de proximité des biodéchets en régie avec le développement du compostage. 1 agent (0,2 ETP) assure le suivi des 18 sites de compostage en établissement, pied d'immeuble et collectif (matériel du SYDED).

Déchèteries

Transfert du haut de quai (gardiennage, entretien) des déchèteries au SYDED de la Haute-Vienne, permettant notamment un accès des habitants à toutes les déchèteries du Syndicat. Les déchèteries de Châlus et Nexon sont ouvertes respectivement 4 et 4,5 jours par semaine. Sur chacune d'elle, deux valoristes sont chargés de l'accueil des usagers et de la gestion du site..

Conditions d'accès : accès gratuit pour les particuliers grâce à un badge d'accès personnel « Recypart », mis en place par le SYDED depuis 2010. Certains déchets des professionnels et collectivités sont également acceptés, sous réserve de l'adhésion payante au service « Recypro » et dans la limite de certains quotas.

Types de déchets qui peuvent y être déposés : réemploi, déchets verts, matériaux ferreux, cartons, gravats/inertes, piles/accumulateurs, huiles de vidange/moteur, huile alimentaire, radiographies, divers matériaux qualifiés d'encombrants ou « tout-venant », bois, mobilier, Déchets Diffus Spécifiques des ménages (DDS) et Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE).

Carte du territoire :



Collecte sélective des déchets recyclables (emballages, verre et papiers)



Colonnes d'apport volontaire implantées et collectées par le SYDED. Nettoyage des sites assurés par les communes. 30 sites sur le secteur des Monts de Châlus et 40 sur le secteur du Pays de Nexon. Au 1er juillet 2020, **extension des consignes de tri sur l'ensemble du département de la Haute-Vienne**, suite à la modernisation du centre de tri.

Autres collectes séparées proposées : bornes pour textiles/linge de maison/chaussures usagés (TLC) et bennes et zones de réemploi

Service rendu aux usagers non ménagers



321 bénéficiaires du service ne sont pas des ménages (desservis en porte à porte). Il s'agit des professionnels qui exercent une activité sur le territoire (avec un local dédié à l'exercice de leur activité), les associations qui ont recours à un bac pour la collecte et les hébergements touristiques. Chacun de ses bénéficiaires est assujéti à la redevance incitative.

Gestion des dépôts sauvages



Depuis 2014, la Communauté de Communes et ses communes adhérentes, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale, s'engagent pour lutter contre les dépôts sauvages de déchets sur son territoire.

Des bacs dédiés aux dépôts sauvages ont notamment été installés gratuitement dans les communes, ils sont pesés lors de la collecte, ce qui permet un suivi précis : **environ 11,5 tonnes ont ainsi été collectés dans ces bacs communaux en 2020.**

A la déchèterie, les déchets issus de dépôts sauvages sont identifiés et déposés sans frais de traitement pour les communes. Ils proviennent la plupart du temps d'incivilités constatées au pied des « éco-points ».

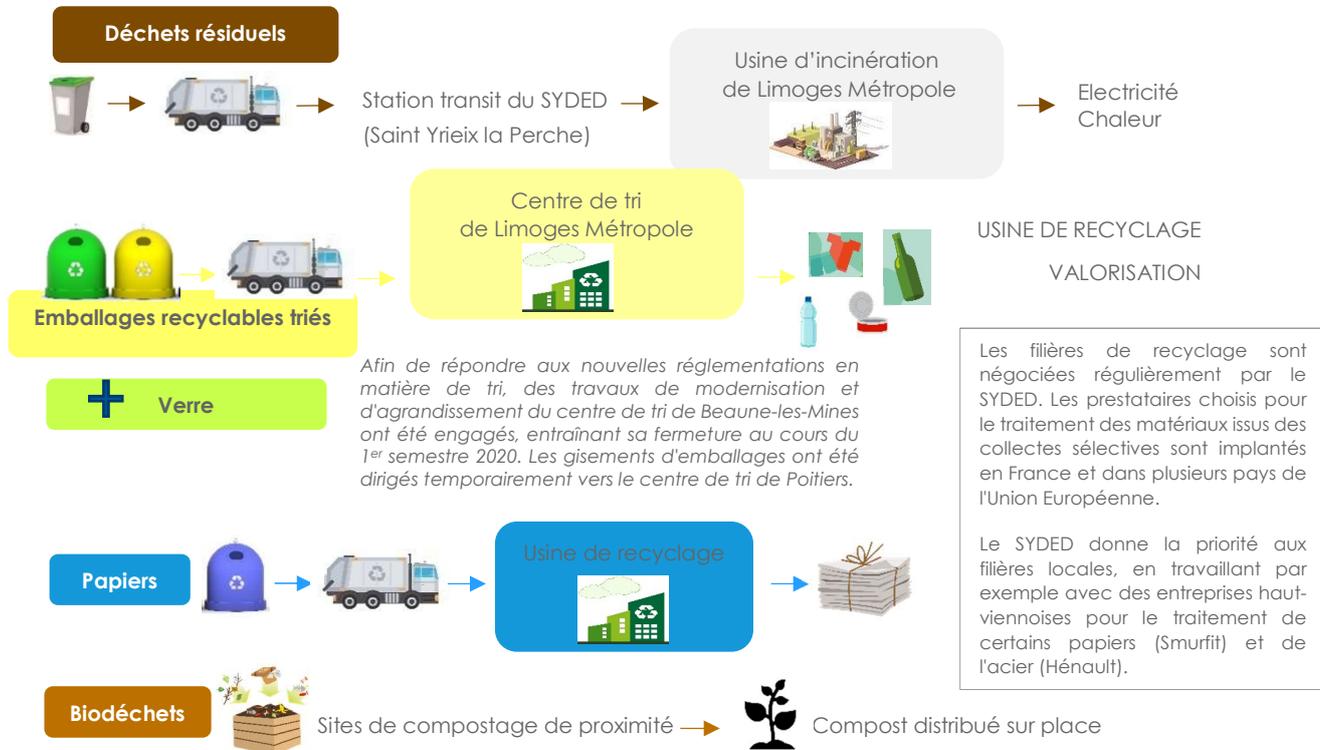
La lutte contre ces incivilités a permis d'identifier **29 contrevenants**. Certains ont été avertis et verbalisés d'une contravention par la gendarmerie de Châlus (rappel à la loi et amende d'un montant de 68 €).

Certaines communes ont également mis en place des démarches spécifiques face à ces dépôts sauvages : rencontre de la personne concernée par un élu ou courrier pour un premier avertissement avec rappel à la loi ; demande de récupérer les déchets déposés illégalement ; etc.

5 - La valorisation – traitement

Modes de valorisation des déchets

Le traitement des déchets résiduels et l'organisation des filières de recyclage sont assurés par le SYDED de la Haute-Vienne, qui a la compétence traitement des déchets.



Taux de valorisation global

61 % de valorisation matière et organique des déchets non dangereux et non inerte (en masse) en 2020.

La valorisation des déchets a atteint les objectifs fixés par la loi TECV : 55 % de valorisation globale en 2020, 65 % en 2025.

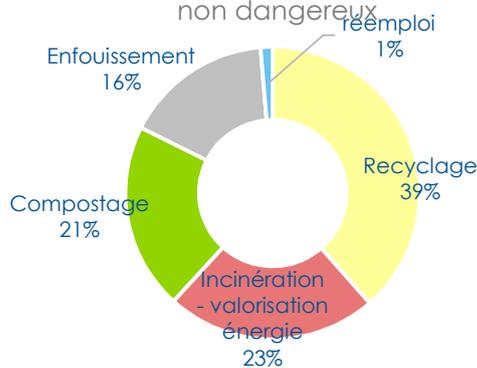
En 2020, 23 % des déchets sont valorisés par voie énergétique.

Réduction des déchets enfouis

- 28 % de déchets non dangereux, non inertes enfouis entre 2010 et 2020.

La CCPNMC a réduit les quantités de déchets non dangereux, non inertes admis en installation de stockage, conformément à la loi TECV : réduire de 30 % entre 2010 et 2020 et de 50 % entre 2010 et 2025.

Valorisation des déchets ménagers non dangereux

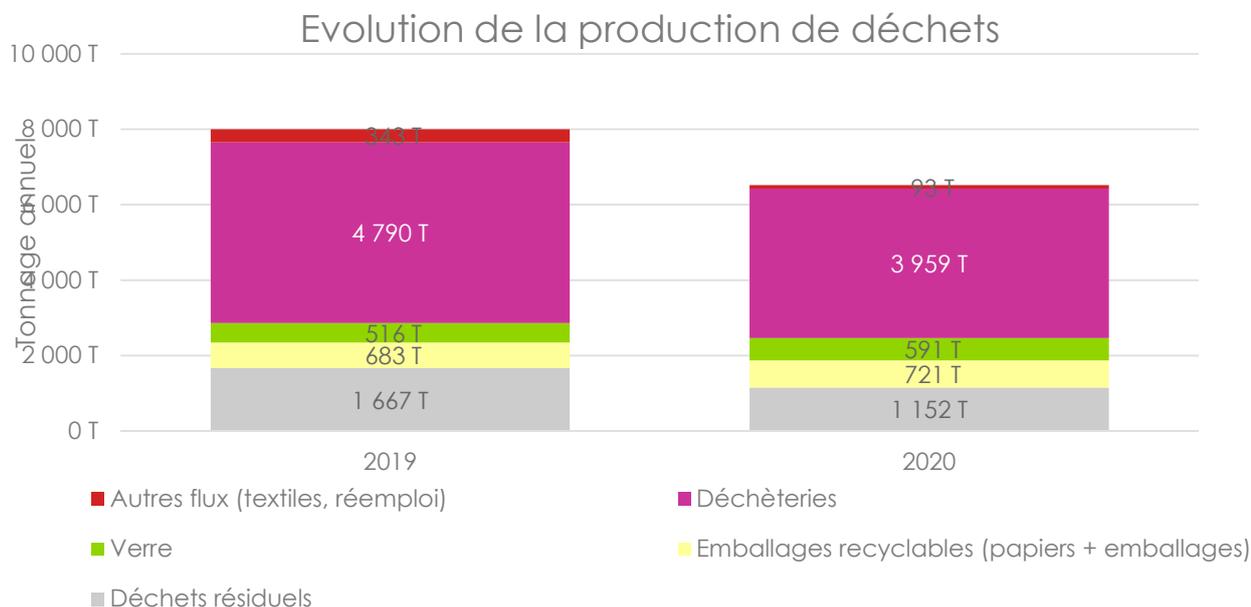


La localisation des unités de valorisation – élimination, le nom de leur exploitant, les tonnages traités et les mesures prises pour prévenir ou atténuer les préjudices à la santé et à l'environnement sont présentés dans les rapports annuels du SYDED de la Haute-Vienne et de Limoges Métropole.

6 – Les flux et tonnages annuels

6 516 Tonnes

C'est le tonnage total de déchets collectés en 2020 soit **497 kg de déchets par habitant**.



Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	1 152 T soit 88 kg/habitant en 2020 / 1 667 T en 2019 (127 kg/hab)		721 T soit 55 kg/habitant en 2020 / 683 T en 2019 (52 kg/hab)		591 T soit 45 kg/habitant en 2020 / 516 T en 2019 (39 kg/hab)
Déchèteries			Autres collectes		
	3 959 T soit 302 kg/hab en 2020 / 4 790 T en 2019 (365 kg/hab)	Bornes pour textiles/linge de maison/chaussures usagés (TLC), bennes et zones de réemploi, et en 2019 : plateforme déchets verts pour les collectivités		93 T (7 kg/habitant) en 2020 / 343 T en 2019 (26 kg/hab)	

La quantité de déchets en 2020 a diminué de 19 % par rapport à l'année 2019, en passant de 7 999 tonnes (609 kg/habitant) à 6 516 tonnes (soit 497 kg/habitant).

Cette évolution des tonnages se traduit en détail de la manière suivante :

- Une baisse de 31 % du tonnage des déchets résiduels, en lien avec la mise en place effective de la redevance incitative sur l'ensemble du territoire,
- Une baisse de 17% des apports en déchèteseries,
- Une augmentation de 6 % des emballages recyclables triés et collectés dans les points d'apports volontaires (colonnes jaunes).

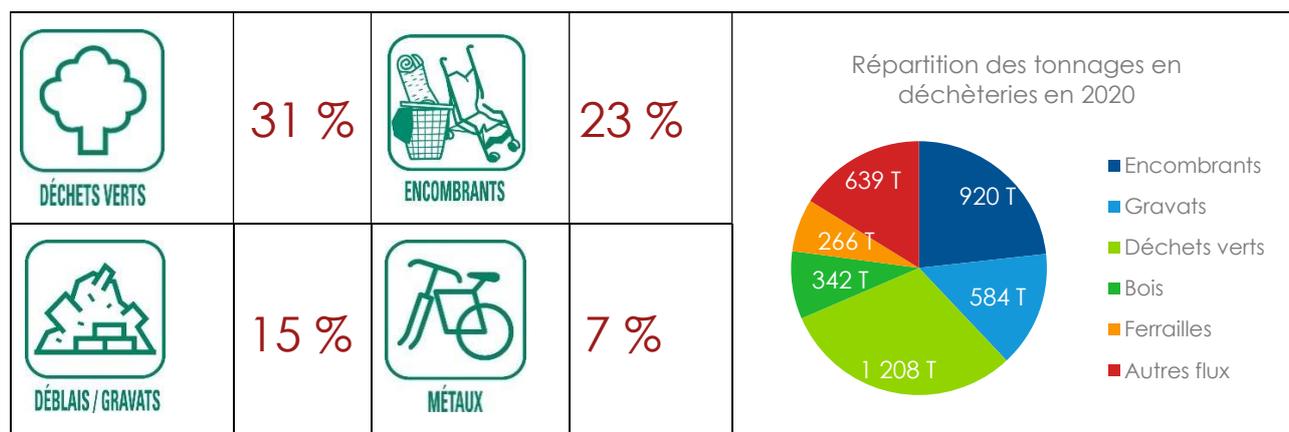
Les déchèteries

3 959 Tonnes

C'est le tonnage total apporté sur les déchèteries de Châlus et Nexon en 2020 soit **302 kg de déchets par habitant**.

En 2019, ce sont **365 kg de déchets par habitant** qui ont été produits soit 4 790 tonnes.

16 catégories de déchets collectées en déchèteries



On constate une baisse significative de - 17 % de déchets collectés en déchèteries entre 2019 et 2020.

Cette diminution s'explique en partie par la crise sanitaire traversée par le pays, qui a eu un impact sur l'activité économique en général et qui s'est traduite par une fermeture des déchèteries du territoire pendant 8 semaines (15% de l'année) lors du 1^{er} confinement, au printemps 2020.

La catégorie des déchets verts, qui avait été en baisse pour la 1^{ère} année en 2019 continue néanmoins de diminuer significativement : - 35 % par rapport à 2019. Il faut noter la mise en place par le SYDED d'un quota d'apport des végétaux depuis l'été 2019, d'aides financières pour la location ou l'acquisition de broyeur et des actions de sensibilisation à destination des usagers.

7 - Les coûts – Le financement

92 € TTC / habitant

C'est le coût du service public de prévention et de gestion des déchets en 2020.

Déchets résiduels		Emballages recyclables		Verre	
	45 € TTC/habitant en 2020 / 58 € en 2019		11 € TTC /habitant en 2020 / 8 € en 2019		4 € TTC /habitant en 2020 / 3 € en 2019
Déchèteries			Autres collectes		
	32 € TTC/habitant en 2020 / 29 € en 2019	Bornes pour textiles / linge / chaussures usagés (TLC) et bennes et zones de réemploi, et en 2019 plateforme déchets verts pour les collectivités		0 € TTC/habitant en 2020 / 1 € en 2019	

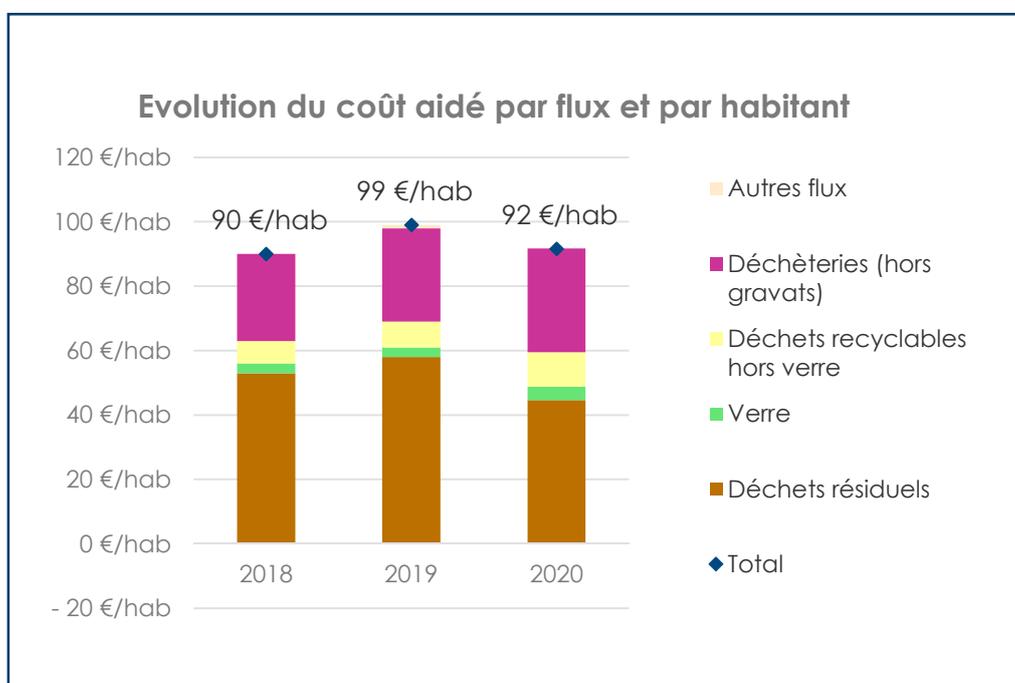
En détail, cela se décompose de la manière suivante (données issues de la comptabilité analytique et de la matrice des coûts dont fait l'objet le service de gestion des déchets) :

€HT	Déchets résiduels	Verre	Déchets recyclables hors verre	Déchèteseries (hors gravats)	Autres flux	Total
Charges de structure	110 711 €	3 327 €	4 054 €	29 523 €		147 615 €
Communication	10 765 €	895 €	1 432 €	6 024 €	80 €	19 196 €
Prévention	29 465 €	1 037 €	1 740 €	8 680 €	250 €	41 172 €
Pré-collecte	42 925 €					42 925 €
Collecte	289 835 €			115 170 €		405 005 €
[REG] Transfert + Incinération - (Vente d'énergie + Soutiens)	138 262 €					138 262 €
[REG] Collecte + Tri - (Vente de matériaux + Soutiens)		51 669 €	134 322 €			185 991 €
[REG] Collecte + Traitement déchèteries - (Vente de matériaux + Soutiens)				275 078 €		275 078 €
[REG] Transport + Co-compostage						- €
[REG] Soutiens de communication pour textiles					- 1 379 €	- 1 379 €
Total charges	621 963 €	56 928 €	141 548 €	434 475 €	- 1 049 €	1 253 865 €
TVA acquittée	17 720 €	195 €	367 €	1 646 €	30 €	19 958 €
Subvention de fonctionnement	48 185 €	1 448 €	1 764 €	12 849 €		64 246 €
Reprises des subventions d'investissement	7 539 €	219 €	267 €	1 593 €		9 618 €
REOMI	669 364 €	65 050 €	79 249 €	373 240 €	8 390 €	1 195 293 €
Total Produits hors REOMI	55 724 €	1 667 €	2 031 €	14 442 €	- €	73 864 €
Coût aidé € HT	566 239 €	55 261 €	139 517 €	420 033 €	- 1 049 €	1 180 001 €
Coût aidé € TTC	583 959 €	55 456 €	139 884 €	421 679 €	- 1 019 €	1 199 959 €
Coût aidé € HT / hab	43 €	4 €	11 €	32 €	- 0 €	90 €
Coût aidé € TTC / hab	45 €	4 €	11 €	32 €	- 0 €	92 €
Coût aidé € HT / tonne	492 €	94 €	194 €	124 €	- 11 €	199 €
Coût aidé € TTC / tonne	507 €	94 €	194 €	125 €	- 11 €	202 €
REOMI € TTC / hab	51 €	5 €	6 €	28 €	1 €	91 €

Principales prestations rémunérées à des entreprises et participations versées aux structures publiques en 2020

Désignation	Titulaire	Montant € TTC réglé en 2020
Participation aux charges de traitement et de prévention des déchets	SYDED de la Haute-Vienne	<p>- Traitement des OMR (stations de transit, transfert, traitement à l'incinérateur de Limoges), en € / tonne. TARIF 2020 : 120 € / T (+4,3% par rapport à 2019) soit 138 240 € versés sur le budget 2020</p> <p>- Participation péréquée pour la collecte sélective, les déchèteries (bas de quai), la prévention, les charges de structure, Alvéol, en € / habitant. TARIF 2020 : 35,45 € / hab (+ 31,9 % par rapport à 2019) soit 464 395 €</p>

Evolution du coût du service public de prévention et gestion des déchets



En 2020, malgré les fortes augmentations des tarifs appliqués par le SYDED (voir ci-dessus), le coût du service de prévention et de gestion des déchets par habitant n'a pas augmenté. Il a diminué de près de 7% par rapport à 2019, avec pour principales explications :

- La diminution forte des tonnages d'ordures ménagères résiduelles (-31%), en lien avec la mise en œuvre de la redevance incitative ;
- L'adaptation du service de collecte en porte-à-porte aux besoins des usagers, avec un passage du camion une fois toutes les deux semaines (contre une fois par semaine en 2019 et précédemment), permettant une baisse de 25% des charges qui y sont associées.

Financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

91 € TTC / habitant

C'est le financement du service public de prévention et de gestion des déchets en 2020, via la redevance perçue auprès des usagers du service.



Le financement du service de gestion des déchets est assuré par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères, perçue auprès de toutes les résidences principales et secondaires ainsi que les activités économiques implantées sur le territoire.

Pour la première année, tous les habitants du territoire sont concernés par la redevance incitative à la levée et à la pesée (déjà mise en place depuis 2015 sur le secteur ex-Monts de Châlus).

Il est à noter que le montant des redevances perçues auprès des usagers a été légèrement inférieur au besoin de financement nécessaire à l'équilibre du budget. C'est pour cette raison qu'il a été nécessaire de réévaluer en fin d'année les tarifs, pour l'année 2021.

Grille tarifaire de la redevance applicable en 2020 pour les usagers de la CCPNMC

Composante	Détails	TARIF
PART FIXE		
Abonnement au service (variable selon la taille du bac mis à disposition)		
ABONNEMENT Catégorie 1 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 120 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	118,00 €
ABONNEMENT Catégorie 2 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 240 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	125,00 €
ABONNEMENT Catégorie 3 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 360 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	131,00 €
ABONNEMENT Catégorie 4 (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement comprenant la fourniture d'un bac 660 litres, un forfait de 12 levées du bac par an, l'accès aux déchèteries et aux éco-points	156,00 €
Abonnement pour bacs supplémentaires (2ème bac et suivants)		
Bac supplémentaire 120 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 120 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	42,00 €
Bac supplémentaire 240 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 240 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	49,00 €
Bac supplémentaire 360 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 360 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	55,00 €
Bac supplémentaire 660 L (avec forfait de 12 levées par an)	Abonnement additionnel pour la fourniture d'un bac 660 L supplémentaire, comprenant un forfait de 12 levées par an	80,00 €
Abonnement pour collectes supplémentaires (réservé aux professionnels)		
Abonnement collecte C1	Abonnement additionnel pour un service de collecte hebdomadaire	100,00 €
Abonnement collecte C2	Abonnement additionnel pour un service de collecte bi-hebdomadaire	200,00 €

PART VARIABLE

Levées supplémentaires

Levées supplémentaires Bac 2 roues (à partir de la 13ème dans l'année)	Levée d'un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	3,00 € par levée
Levées supplémentaires Bac 4 roues (à partir de la 13ème dans l'année)	Levée d'un bac 4 roues (660 litres), au-delà des 12 incluses dans l'abonnement	5,00 € par levée

Poids des déchets résiduels collectés

Poids des déchets collectés	Avec un poids minimum facturé pour chaque levée de 5 kg pour un bac 2 roues (120 / 240 / 360 litres) et de 10 kg pour un bac 4 roues (660 litres)	0,25 € par kilo
Sacs payants 50 L	Uniquement pour les surplus exceptionnels et les situations particulières, dans la limite de 10 par an (voir règlement du service)	2,00 € par sac

8 – Synthèse et perspectives

Tableau de bord de synthèse

Indicateurs techniques et financiers du service	Tous flux confondus
Tonnage 2020, en kg/habitant/an	497 kg/hab
Evolution 2020/2019	- 19 %
<i>Ecart avec valeurs de référence (collectivités en habitat rural)*</i>	- 17%
Coût du service en 2020, en € TTC/habitant/an	92 €/hab
Evolution 2020/2019	- 7 %
<i>Comparaison avec les collectivités en habitat rural*</i>	de 61 € à 108 €
Contributions des usagers en 2020, en € TTC/habitant/an	91 €/hab

* sur la base du référentiel ADEME 2018

Perspectives pour l'année suivante

L'année 2021 sera marquée par :

- La mise en place d'actions dans le cadre du projet OPREVERT pour développer le compostage et le broyage ;
- La validation du plan d'actions du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPLDMA) commun au SYDED et ses établissements publics adhérents.

CONTACTS UTILES

Accueil Pôle Environnement :

05 55 78 67 94 – environnement@paysdenexon-montsdechalus.fr

Animatrice de prévention des déchets :

05 87 31 00 46 – dechets@paysdenexon-montsdechalus.fr

SYDED de la Haute-Vienne :

05 55 12 12 87 – accueil@syded87.org